



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion
plénière du 17 mars 2017**

.be

Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
✓	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
MEMBRES NÉERLANDOPHONES							
✓	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Travail & Organisation	De Witte*	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Lishout	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Lowet**	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
MEMBRES FRANCOPHONES							
	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation	Laloo	Julie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

✓	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
	Clinique	De Keuleneer	Alain	APPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
	Clinique	Vermeyleen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

***Karel De Witte** a été élu en tant que **secrétaire** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

****Koen Lowet** a été élu en tant que **trésorier** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directeur	Van Rossen	Edward	x	NL
	Assistante de direction	Stoz	Maryse		FR
✓	Collaboratrice administrative	Chiriboga	Lorena		FR
✓	Collaboratrice communication & projets	Vereecke	Evelyne	x	NL
	Collaboratrice au service de déontologie	de Mûelenaere	Marie-Caroline	x	FR
✓	Collaboratrice au service de déontologie	Vranken	Emily	x	NL
✓	Collaboratrice administrative	Van de Veire	Peggy	x	NL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Rapport de la réunion du 23/09/2016 et 9/12/2016 : remarques et approbation

3. ROI Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) - Bureau : approbation

4. Enregistrements : situation actuelle + renouvellements pour 2017

5. Demandes d'agrément : dossiers étrangers

6. Communication :

- a) Suivi des lettres ouvertes.
- b) Rapport annuel : proposition de contenu
- c) Comment orienter le patient dans sa plainte via notre site web : proposition
- d) Folder pour le client/patient et brochure déontologie : remarques ?

7. Déontologie :

- a) Constitution du pool d'experts
- b) Constitution et lancement du comité de recommandation : reporté ?
- c) Abus du titre : développement d'un nouveau protocole.

8. Compsy à l'UNPLIB ?

9. Budget pluriannuel : proposition

10. Divers :

- a) Organisation interne et fonctionnement de la Compsy, rôle et mandat du Directeur
- b) Règles de proportionnalité pour la composition de l'Assemblée plénière : à partir sur la base de quelle législation, règlement et quelle logique?
- c) Code de déontologie et le secret professionnel.
- d) Option de recherche des psychologues agréés : sur la base des données personnelles ?

11. Fin de la réunion

1. Ouverture de la réunion

La Présidente ouvre la réunion et laisse la parole à Pauline Chauvier qui désire intervenir avant de commencer la réunion. Ci-dessous, son discours :

Au nom de tous les représentants de la FBP,
 Je voudrais tout d'abord réaffirmer le profond respect et la confiance que nous accordons à l'équipe de la Commission des Psychologues, à la direction, à la présidence, à la vice-présidence et aux autres collaborateurs.
 Ensuite, nous constatons de nombreuses attaques publiques de l'APPSPY contre la Compsy, mettant systématiquement en évidence ce qui ne va pas, sans jamais accepter de se rencontrer pour trouver des solutions ensemble.
 Pour cette raison, le secrétaire du bureau, Karel De Witte, n'est pas présent aujourd'hui. Afin de ne pas bloquer des points urgents à traiter, nous demandons de traiter :

- Approbation des rapports
- Demandes d'agrément
- Budget 2017

Ensuite, nous, représentants de la FBP, quitterons l'assemblée.

Nous demandons :

- 1) Le respect de l'institution Commission des Psychologues
- 2) Que des réunions de discussion et réflexion puissent avoir lieu entre la FBP et l'APPSPY en-dehors des réunions plénières afin de trouver des solutions constructives.

Nous demandons à l'équipe de la Compsy de nous excuser pour tout le travail préparatoire, mais nous ne voyons pas d'autre solution.

Suite à l'intervention de Pauline Chauvier, la Présidente prend note de la décision des membres de la FBP. Elle fait part de sa compréhension tant bien que de son profond regret et déplore, la situation.

La Présidente propose aussi de traiter et de commencer par le point 10. c).

Alain Rozenberg demande une possibilité de répondre à l'intervention de Pauline Chauvier en marquant son désaccord et précise que malgré les critiques adressées, cela n'a jamais été fait dans l'irrespect. Il reprend que des audits ont déjà précédemment été réalisés sans que des décisions n'aient été prises.

La Présidente rappelle que le fonctionnement interne de la Commission est de la responsabilité du Bureau. En ce qui concerne l'audit réalisé auparavant, de nombreuses décisions ont déjà été prises. En ce qui concerne l'audit à venir, la Présidente signale que les membres du Bureau en sont encore à la sélection des intervenants. Les trois appels d'offres (minimum obligatoire) ont été lancés. La décision sera prise avant le 30 mars et le rapport sera communiqué dans les 2 ou 3 mois qui suivent à la Plénière.

Alain Rozenberg désire un éclaircissement sur les responsabilités entre le Bureau et la Plénière par crainte que des décisions ne soient pas relayées jusqu'à la Plénière. La Présidente précise que

le Bureau prépare et fait le suivi des plénières. Il s'occupe aussi de questions pratiques liées au fonctionnement de l'équipe de la Commission entre deux plénières.

Enfin Stéphanie Frenkel demande de ne pas s'étendre davantage sur le sujet et de reprendre l'Agenda du jour tel que proposé.

Le Directeur propose un vote pour l'approbation de la modification de l'Agenda de la réunion afin qu'il n'y ait pas davantage de discussion à ce niveau. 10 personnes ont voté en faveur de la modification de l'Agenda. Les points 1, 2, 5 (y inclus les demandes belges complexes), 9 (uniquement pour 2017) et 10c et 11 seront donc abordés uniquement.

2. Rapport de la réunion du 23/09/2016 et 09/12/2016 : remarques et approbation

Les rapports des Réunions Plénières de septembre 2016 et décembre 2016 sont approuvés.

Brigitte Lenzen émet toutefois une remarque pour que les voix minoritaires soient correctement retranscrites dans les comptes rendus (exemple : le vote sur les projets de recherches où tout le monde n'était pas du même avis).

5. Demandes d'agrément

La Plénière doit prendre une décision sur 27 demandes qui n'ont pas été approuvées. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu. La liste détaillée des dossiers se trouvait dans l'annexe distribuée aux membres de la Plénière. [Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

Nombre total	27	Approuvé	Rejeté
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	5	5	0
• Agréés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	6	6	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	4	4	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	3	2	1
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	9	1	8

Les personnes qui ont introduit les demandes rejetées, vont recevoir une explication détaillée de tout ce qu'ils peuvent faire pour obtenir l'agrément après l'Assemblée plénière. Le plus souvent, ces demandes sont approuvées après avoir fourni des preuves additionnelles.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

Claudia Ucros demande s'il est possible de compléter la loi du 8/11/1993 avec les diplômes non repris à l'époque. Le Directeur explique qu'il en va de la compétence du Parlement et non de la Commission. Les universités ont été consultées dans la constitution des listes des diplômes et donc il semble peu probable qu'on arrivera encore à modifier la liste après 25 ans.

9. Budget pluriannuel : proposition

Comme convenu, seul le budget pour 2017 sera abordé.

Le Trésorier explique les chiffres présentés dans le document Excel qui a été envoyé à tous les membres avant la réunion.

Pour le budget 2017, il a suivi comme fil rouge le respect des investissements approuvés en 2016. On remarque une augmentation des frais opérationnels due à l'augmentation du nombre d'employés et à la location de plus de bureaux ainsi qu'aux achats de matériel qui en découlent. Il n'y a pas d'autre frais opérationnel prévu. Par ailleurs, des dépenses pour les projets de recherches sont prévues comme convenus dans la Plénière de décembre 2016.

Une attention particulière sera également apportée aux rémunérations de la Présidente. Ces frais sont également prévus dans le budget 2017. Comme prévu dans l'Arrêté Royal du 11 mars 2009 : Il est alloué au président de la Commission des psychologues une indemnité de fonction de 250 euros par prestation d'une demi-journée de minimum trois heures par séance à laquelle il assiste, avec un maximum de 2.500 euros par an (ou bien 10 demi-journées). Étant donné que la Présidente preste souvent beaucoup plus pour la Commission, il a été décidé d'augmenter ce maximum à 12 000 euros annuellement dans l'[AR du 8 octobre 2016](#). Quand le président est dans l'impossibilité d'assister à une séance, le président suppléant reçoit la même indemnité de fonction, sous les mêmes conditions.

Concernant les coûts du personnel, une augmentation est prévue pour les deux greffiers, un nouveau collaborateur au service de communication et à deux collaborateurs au secrétariat conséquemment à l'élargissement des tâches qui incombent à l'équipe et à l'augmentation du nombre d'agrément. Les coûts du personnel prévus sont donc logiquement plus importants comparativement à l'année dernière.

Les revenus sont basés sur l'augmentation de la cotisation et sur une augmentation du nombre d'inscriptions d'environ 1000 psychologues, tel que nous l'avons observé les années précédentes.

Au final, on prévoit une perte opérationnelle de 300 000 euros ponctionnée sur les réserves de la Commission.

Alain Rozenberg émet des réserves sur le budget par des questionnements sur différents points : Comment est calculé et budgétisé la conversion de la Commission vers un Ordre ?

Aucun budget pour un achat immobilier futur semble être prévu. Selon des nouvelles dispositions bancaires qui n'accordent plus de prêt à 100%, nous devrions prévoir un budget réservé pour acheter un bien.

Enfin, concernant les projets de recherche et les critiques qui ont été adressées à la Commission : Alain Rozenberg rappelle qu'il estime qu'il n'en va pas des missions de la Commission. Il est en

faveur des dépenses qui peuvent être justifiées mais marque une position défavorable pour ce qu'il estime ne pas relever des compétences de la Commission.

Le Trésorier répond à Alain Rozenberg en rappelant que comme précisé, seul le budget 2017 est abordé. C'est la raison pour laquelle l'évolution vers un Ordre ne sera pas discutée aujourd'hui.

Il prend note des remarques d'Alain Rozenberg au sujet d'un futur achat immobilier.

Les projets de recherche ont été budgétisés suite à leur approbation lors de la Plénière de décembre. Un appel d'offre a été lancé. Cela pourra être réévalué lors de la prochaine plénière.

Le passif social pour 2018 est "garanti". Fin 2017, il restera encore 600 000 euros en réserve. Les résultats de 2016 ont été au-delà de nos espérances.

Le Trésorier propose de voter l'approbation du budget.

- 10 personnes votent en faveur du budget proposé.
 - 3 personnes votent contre le budget proposé pour les raisons avancées par Alain Rozenberg.
- Le budget 2017 est approuvé.

La Présidente et le Trésorier vont également se charger de régler le problème des prestations non rémunérées du président suppléant et des membres de la Plénière. Ils ne sont pas rétribués pour leurs préparations et leurs participations aux Assemblées de la Plénière. La Présidente et le Trésorier désirent donc, qu'à l'avenir, une rétribution soit proposée à tous ceux qui participent à une réunion et sacrifient une demi-journée. Pour cela, une modification de loi est nécessaire.

10. Divers

c) Code de déontologie et secret professionnel

Le Président suppléant souligne deux problèmes :

1. Il existe une confusion entre le secret professionnel et le devoir de discrétion.
2. Les exceptions concernant le secret professionnel sont formulées de manière trop stricte.

Ensuite, le Président suppléant rappelle l'historique du code et les efforts du groupe de travail pour élaborer des propositions d'amélioration. Deux propositions ont été élaborées et distribuées au sein du groupe de travail :

Une proposition de réécriture en profondeur de tout le code de déontologie par Thierry Moreau (professeur à l'UCL et Avocat au Barreau du Brabant wallon)

Une proposition de modification "light" par le Président suppléant portant uniquement sur le chapitre 3 (secret professionnel)

La Présidente propose de clôturer le débat et de choisir entre la proposition de Thierry Moreau et la proposition du Président suppléant.

Le vote à main levée révèle un accord unanime pour une poursuite de ce qui a été réalisé par le groupe de travail sur la base de la proposition du Président suppléant afin de pouvoir formuler une proposition concrète au Ministre car l'article 12 doit être corrigé et la confusion entre le secret professionnel et le devoir de discrétion doit être écartée du code.

La présidente et le directeur vont informer le cabinet Borsus.

11. Fin de la réunion

Les points à l'ordre du jour qui ont été retenus sont clôturés. Les représentants de la FBP quittent la réunion. Puisque le quorum (le nombre minimum de membres présents ayant le droit de vote, qui est de 8) n'est plus atteint, la Présidente lève la séance.



Commission des Psychologues

Commission des Psychologues

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

www.compsy.be

Secrétariat

T +32 2 503 29 39

info@compsy.be



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)
